BON À SAVOIR

VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE DROIT À DES AIDES POUR FINANCER VOTRE ACCUEIL

En fonction de votre situation, vous pouvez prétendre à :

· l'allocation personnalisée logement (APL) versée par la Caisse d'allocation familiale (CAF),

· l'aide sociale à l'hébergement versée par le Département de Saône-et-Loire,

· l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou la prestation de compensation du handicap (PCH) versées par le Département de Saône-et-Loire.

POUR BÉNÉFICIER DE L'ACCUEIL FAMILIAL OU EN SAVOIR PLUS

POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Contactez le service de suivi le plus proche de chez vous. Il répondra à vos questions et vous accompagnera dans vos démarches.

L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS DE PARAY-LE-MONIAL

28, route de Ferreuil - 71600 Paray-le-Monial
Tél. : 06 21 82 60 44 ou 03 85 81 28 78

UDAF 71

Union départementale des associations familiales
35, ter rue de l'Héritan - 71010 Mâcon
Tél. : 03 85 32 88 05

EPSMS LE VERNOY

Résidence Symphonie - 1, rue Francis-Poulenc
71450 Blanzy
Tél. : 03 85 78 31 46

POUR LES PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES

Département de Saône-et-Loire
Direction générale adjointe aux solidarités
Service domicile et établissements / Cellule accueil familial
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9
Tél. : 03 85 39 56 18 - Courriel : acfa.paph@cg71.fr

saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

POUR VOUS, le DÉPARTEMENT agit !

VIVRE AU SEIN D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL

L'accueil familial, une autre solution d'hébergement pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées

QU'EST-CE QUE L'ACCUEIL FAMILIAL ?

L'accueil familial est une solution d'hébergement pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées qui ne peuvent ou qui ne souhaitent plus vivre à leur domicile et qui cherchent une alternative à l'hébergement en établissement.

La personne est hébergée, à titre temporaire ou permanent, au domicile d'un particulier agréé par le Président du Département. Elle partage la vie de famille de l'accueillant et bénéficie d'un accompagnement personnalisé, adapté à ses besoins.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Peuvent être accueillies, seules ou en couple :

· les personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou en perte d'autonomie,

· les personnes handicapées âgées de 20 ans et plus.

➥ ***À savoir :*** *la personne accueillie ne doit pas avoir de lien de parenté avec l'accueillant jusqu'au 4e degré inclus.*

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE MODE D'ACCUEIL ?

· Un cadre de vie familial, rassurant et sécurisant.
· Une aide personnalisée dans les gestes de la vie quotidienne (hors soins médicaux).
· Le respect de la personne et de son projet de vie.
· Le maintien de la vie sociale (liens avec les proches, activités).
· La préservation et la stimulation de l'autonomie.

UN SUIVI SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

➥ ***À savoir :*** *en fonction de l'agrément de l'accueillant, 1 à 3 personnes peuvent être accueillies, voire 4 s'il y a un couple*
L'accueil familial offre ainsi un environnement de vie privilégié qui permet de se sentir « comme chez soi ».

À QUOI S'ENGAGE LA PERSONNE ACCUEILLIE ?

· Respecter les conditions d'hébergement fixées dans le contrat d'accueil.
· Rémunérer l'accueillant familial.
· Participer, suivant ses capacités, à la vie quotidienne.
· Informer l'accueillant sur son état de santé et ses habitudes de vie.

➥ ***À savoir :*** *le contrat d'accueil est signé entre l'accueillant et l'accueilli ou son représentant légal, en présence du service de suivi*. Il précise les conditions de l'accueil (durée de l'accueil, montant de la rémunération de l'accueillant etc.).*

** Service chargé d'accompagner les accueillants et les personnes accueillies tout au long de l'accueil.*

QUEL EST LE COÛT DE L'HÉBERGEMENT ?

Le coût de l'accueil correspond à la rémunération de l'accueillant qui comprend :

· le salaire de base de l'accueillant,

· les indemnités liées à l'autonomie de la personne accueillie et aux conditions matérielles de l'accueil.

Le coût de l'accueil varie entre entre 1 555,50 et 2 041,94 euros (montants bruts au 1er juillet 2017).

©Fotolia.com - SED CD71 - 2016
IMPRIM'VERT®